

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DIFFUSEUR DE SARAN-GIDY

Le chantier du nouveau diffuseur de Saran-Gidy est lancé. Future sortie de l'autoroute A10 située entre l'échangeur d'Orléans nord et les aires de services d'Orléans-Saran et d'Orléans-Gidy, ce projet est le fruit d'une volonté commune du Département du Loiret, d'Orléans Métropole et de VINCI Autoroutes d'améliorer la desserte du territoire et d'accompagner le développement économique. Sa mise en service est prévue pour la fin de l'année 2023.

LES AMANDES DE PITHIVIERS

Plus de 13 000 amandiers ont été plantés sur près de 45 hectares dans le Pithiverais, en Eure-et-Loir et en petite Beauce avec pour objectif de créer une toute nouvelle micro-filière agricole.

La convention de subvention signée fin 2020 entre VINCI Autoroutes et la SAS Les Amandes de Pithiviers avait permis la plantation des premiers arbres.

Les 17 planteurs qui participent à ce projet de territoire devraient pouvoir produire des amandes dès 2023.

EN DIRECT DU CHANTIER



UN BASSIN PEU COMMUN

Un dispositif de bassins interconnectés est prévu à proximité de l'échangeur d'Orléans nord. Il est destiné à limiter les risques d'inondation dans le secteur.

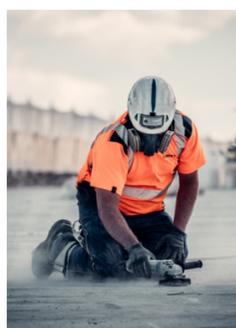
L'un de ces bassins constitue à lui seul une prouesse technique. Construit en lieu et place de l'ancien bassin, il est conçu comme un ouvrage d'art à part entière compte tenu de son volume et du peu d'emprises foncières disponibles.

Bordé par des entreprises d'un côté et par l'autoroute de l'autre, il n'était pas possible de terrasser et de concevoir des talus comme nous l'aurions fait pour un bassin classique. Il a donc fallu ferrailer, coffrer, bétonner puis décoffrer pour construire un radier et des parois verticales. Le fond du bassin est lesté en béton et équipé de clapets de protection contre les remontées de nappe. D'une superficie de 1 520 m², cet ouvrage exceptionnel stockera à terme 3 000 m³ d'eau soit l'équivalent d'une piscine olympique!

MISE EN CIRCULATION DU « SAUT-DE-MOUTON »

Le nouvel ouvrage d'envergure créé en plein cœur de la bifurcation A10/A71 sera ouvert à la circulation mi-décembre. D'autres étapes seront nécessaires pour que ce secteur soit entièrement reconfiguré. Cependant, avec ce nouvel aménagement, les trajets des usagers en direction de Tours seront d'ores et déjà plus fluides et plus sécurisés.

Les usagers réguliers vont voir leurs habitudes modifiées : si vous venez de Bourges, d'Olivet ou d'Orléans centre, vous devrez désormais serrer à droite pour rejoindre la direction de Tours.



EMPLOIS D'INSERTION

Les quatre groupements d'entreprises réalisant les travaux d'aménagement de l'autoroute A10 au nord d'Orléans se sont engagés à inclure des clauses sociales dans leur politique de recrutement. Ces clauses doivent permettre à des personnes éloignées de l'emploi de réintégrer le marché du travail.

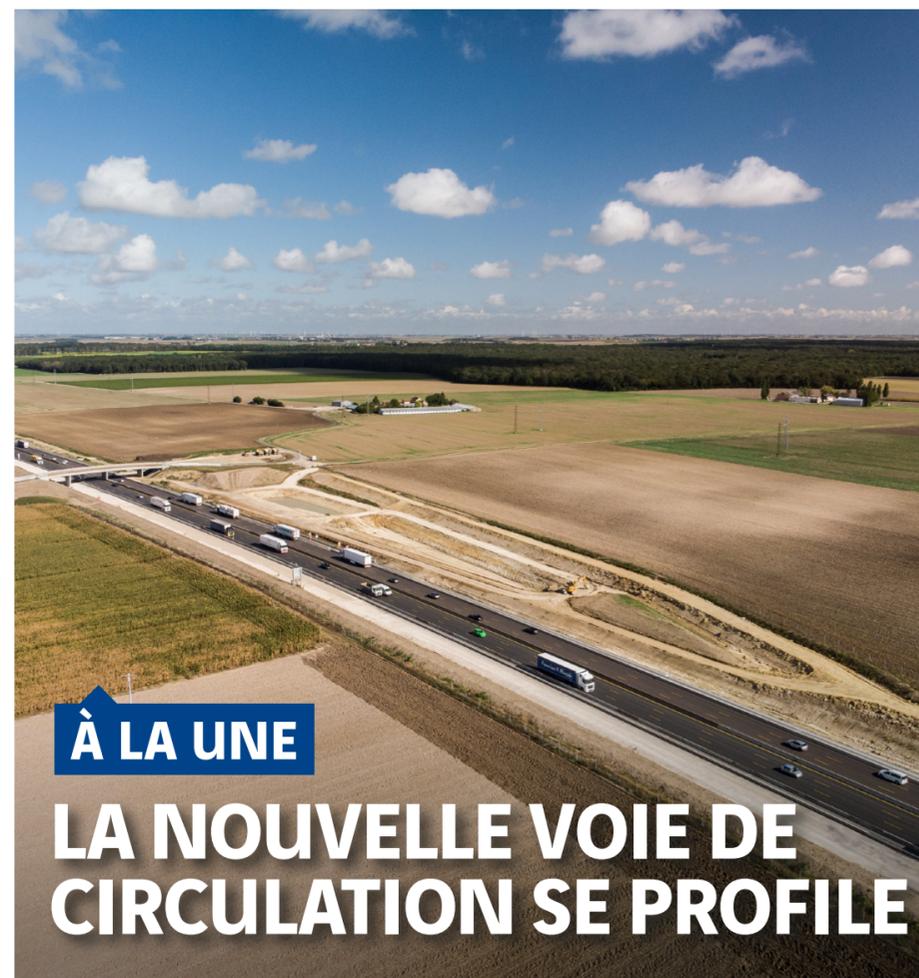
Partenaire dans la démarche de création d'emplois d'insertion, la Maison de l'emploi d'Orléans accompagne VINCI Autoroutes et les entreprises en charge des travaux dans la recherche de personnel.

À ce jour, près de 130 personnes (pour 56607 heures travaillées) ont pu bénéficier d'un contrat d'insertion et une personne a été embauchée en CDI.

LES COULISSES DE L'A10

A10 - AMÉNAGEMENT AU NORD D'ORLÉANS

#06 AUTOMNE 2021



À LA UNE

LA NOUVELLE VOIE DE CIRCULATION SE PROFILE

Le chantier d'aménagement de l'autoroute A10 au nord d'Orléans poursuit sa mue. La création de la nouvelle voie de circulation sur les 16 km entre les bifurcations A10/A71 et A10/A19 a débuté l'été dernier, dévoilant un nouveau tracé.

Les travaux en cours sont déjà bien visibles ici et là : outre le nouvel ouvrage d'art construit dans la bifurcation A10/A71, les nouveaux bassins de rétention ou de traitement des eaux, les usagers peuvent apercevoir, par endroits, la nouvelle voie de circulation.

Pour réaliser cette 4^e voie, les travaux se découpent en 3 zones d'environ 5 km chacune. La première concerne la section entre le nord

des aires de services d'Orléans-Saran / Orléans-Gidy et l'échangeur d'Orléans nord (n°14). Les travaux d'élargissement s'y dérouleront jusqu'au printemps de l'année prochaine.

Dès 2022, les travaux débiteront dans les deux autres zones, situées de part et d'autre de la première. Fin 2023, l'ensemble de la section sera doté de sa nouvelle voie de circulation.

Cette opération portant sur l'élargissement sera également l'occasion de moderniser le système d'assainissement en créant ou en réaménageant des bassins, d'implanter de nouvelles protections acoustiques (merlons et murs anti-bruit) et de revoir la signalisation verticale (panneaux de signalisation).

Retrouvez notre dossier dans les pages centrales

ENGAGÉS POUR L'ENVIRONNEMENT

ÉDITO



Une nouvelle année s'achève et les travaux engagés il y a 3 ans laissent entrevoir une métamorphose de l'autoroute A10 au nord d'Orléans, avec l'apparition, par endroits, de la nouvelle voie de circulation!

Un des temps forts de ce chantier sera sans nul doute la mise en circulation d'ici à quelques semaines de l'ouvrage « saut de mouton » situé au cœur de la bifurcation A10/A71, impressionnant colosse de 550 tonnes et de 122 mètres de long dont nous vous avons parlé l'été dernier.

Sur l'autoroute A10, un autre chantier mené parallèlement à celui de l'élargissement vient d'être lancé. Il s'agit du nouveau diffuseur de Saran-Gidy qui sera situé entre l'échangeur d'Orléans nord et les aires de services d'Orléans-Saran et d'Orléans-Gidy. Nous ne manquerons pas de vous faire part de l'actualité de ce projet dans les prochains numéros des Coulisses.

L'ensemble de ces opérations s'inscrit dans une dynamique environnementale forte. Dans ce nouveau numéro des Coulisses de l'A10, nous avons souhaité vous dévoiler certaines de ces actions, parfois peu visibles mais essentielles : celles qui protègent notre environnement.

La trêve des confiseurs approche à grands pas. Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous en 2022 pour partager de nouveaux moments clés de notre chantier.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Clara ARNOULD
Chef de projet VINCI Autoroutes
(réseau Cofiroute)

RESTEZ CONNECTÉS



La Chargée d'info chantier répond à vos questions du lundi au vendredi de 9h à 17h au 02 46 91 07 45 ou par mail a10nordorleans@vinci-autoroutes.com



Mon Bulletin Circulation
Recevez par SMS ou email vos conditions de circulation pour la semaine à venir



Le site web du chantier
www.a10-nord-orleans.fr



L'application ULYS
Info trafic en temps réel et services disponibles sur les aires.



Le fil Twitter
[@A10Trafic](https://twitter.com/A10Trafic)



Radio VINCI Autoroutes
avec vous sur la route
107.7



DOSSIER

ENGAGÉS POUR L'ENVIRONNEMENT

Aménager l'autoroute au nord d'Orléans, c'est aussi préserver le milieu naturel traversé par le chantier. 15 espèces font l'objet de mesures de protection, et 6 hectares seront dédiés à une gestion écologique adaptée. Zoom sur quelques actions.

L'ingénierie écologique fait partie intégrante de l'expertise en maîtrise d'ouvrage de VINCI Autoroutes. Sur le projet d'Orléans nord, c'est la démarche « éviter, réduire, compenser » qui constitue le fil rouge de l'action de toute l'équipe concernant la biodiversité. Il s'agit de sauvegarder le paysage caractéristique de l'Orléanais, comme ses boisements, et de replanter des espèces locales tout en limitant la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.

À l'issue des travaux, 50 000 arbres et arbustes seront ainsi replantés le long du tracé afin de reconstituer un habitat naturel propice au développement de la faune. Deux îlots de senescence (zone forestière laissée en vieillissement naturel) et un corridor herbacé assureront une continuité favorable à la mobilité des espèces animales. Nouvelles mares, plantation d'amandiers, protection des amphibiens et des chiroptères... les mesures sont nombreuses et variées, définies et adaptées dans un dialogue permanent avec les acteurs du territoire.

GESTION RAISONNÉE DES ARBRES À CHAUVES-SOURIS

Plusieurs zones boisées situées le long du tracé ont dû être défrichées pour permettre la réalisation des travaux. Avant cela, les arbres présentant des potentialités intéressantes pour les chiroptères (cavité, décollement d'écorce, fissure) ont été marqués par un expert mandaté par VINCI Autoroutes. Conformément à l'arrêté d'autorisation environnementale, la coupe de ces arbres doit être réalisée selon un protocole spécifique, entre septembre et fin octobre, pour préserver les jeunes chiroptères qui, émancipés à cette période, ne sont pas encore entrés en phase d'hibernation. Les branches sont laissées en place afin d'amortir la chute. L'arbre est ensuite abaissé puis mis au sol à l'aide de cordes, permettant ainsi de confirmer l'absence de chiroptère.



En cas de présence d'un individu, l'arbre est laissé sur site pendant 24 heures pour donner la liberté aux chauves-souris de quitter définitivement le gîte. Les abords du chantier comptent de nombreux espaces boisés. Les chiroptères ayant besoin de renicher pendant les travaux pourront donc facilement le faire dans un des arbres situés en dehors de la zone concernée par le défrichement.



LA RESTAURATION D'UNE PRAIRIE DE FAUCHE

Accueillant 3 nouvelles mares, la restauration de cette prairie « humide » située sur la commune de Saran est une mesure de compensation destinée en premier lieu aux amphibiens et plus particulièrement au Triton ponctué et aux amphibiens communs. Elle sera également favorable à l'Hermine (habitat de reproduction, d'alimentation et de repos), aux chiroptères (territoire de chasse), aux oiseaux et aux insectes.

La zone, qui a été mise en défens avant le démarrage des travaux d'élargissement, sera labourée superficiellement et ensemencée d'espèces prairiales des milieux humides. Une fauche annuelle tardive (septembre) sera réalisée et les produits de fauche seront exportés. Aucun travaux, dépôt ou circulation d'engins de chantier (hormis pour les besoins de la restauration du milieu) ne seront effectués dans cette parcelle destinée à être gérée de manière conservatoire.

REPLANTER GRÂCE AU VÉGÉTAL LOCAL

Pour planter des végétaux indigènes, plus adaptés au milieu local et donc plus favorables à la biodiversité, le choix a été fait, avec l'appui du bureau d'études Luciole paysage, de se tourner vers des pépiniéristes qui produisent des végétaux suivant le cahier des charges de la marque « Végétal local ». Les pépiniéristes cultivent alors des végétaux d'origine locale dont les graines ont été récoltées à la main sur des spécimens sauvages. Cette marque créée en 2015 a pour objectif de conserver et restaurer des végétaux robustes, adaptés au climat et qui nécessitent peu d'entretien.



LIMITER L'EMPREINTE CARBONE DU CHANTIER

UN BÉTON ULTRA BAS CARBONE

L'entreprise en charge de la réalisation des ouvrages d'art a coulé un mur en béton ultra bas carbone sur l'un des passages inférieurs du tracé situé à Ingré.

Le processus s'est déroulé depuis l'élaboration des formules de béton dans un laboratoire de l'entreprise, jusqu'à sa réalisation, en passant par sa fabrication dans une centrale à béton. Mis en œuvre sur un béton matricé, ce béton bas carbone utilise un nouveau liant (sans clinker) permettant ainsi de réduire les émissions de CO₂ de 60 à 70 % par rapport à du béton classique.

RÉUTILISATION DES DÉBLAIS

Les excavations de terre dues aux travaux sont mises en dépôt sur le chantier afin d'être réutilisées pour la création des remblais et des merlons (buttes de terre). Ainsi, en étant à disposition immédiate des entreprises réalisant ces travaux, les distances de transport et donc les émissions de CO₂ sont réduites.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les gravats, issus de la déconstruction des ponts, ou encore les agrégats d'enrobés (fraisats) récupérés lors de la démolition de la bande d'arrêt d'urgence actuelle sont recyclés. Alors que l'acier est envoyé vers des aciéries pour être refondu, le béton est transmis à une entreprise spécialisée qui se charge de le concasser. Il sera réutilisé pour construire des pistes ou des plateformes. Les fraisats sont eux réintroduits dans la fabrication des nouveaux enrobés. En recyclant ses matériaux de chantier, VINCI Autoroutes contribue ainsi à l'économie circulaire.

